



L'amélioration de la sécurité, un défi constant pour l'industrie automobile

Dans le cadre de son cycle de Rencontres de l'innovation, l'INPI présente les résultats d'une étude réalisée à partir des dépôts de brevets dans le secteur de l'automobile

Avec 3000 demandes par an, l'industrie automobile représente 18% des dépôts de brevets en France. Parmi les 10 premières entreprises déposantes de brevets*, quatre sont du secteur automobile : PSA Peugeot Citroën, Renault, Valeo et Robert Bosch. Au niveau mondial, si le Japon, l'Europe et les Etats Unis restent stables, les pays émergents enregistrent une forte augmentation du nombre de publications de brevets liées à l'automobile.

L'étude de l'INPI révèle les trois axes majeurs d'innovation dans l'automobile : l'environnement (maîtrise de la consommation, motorisation) **le confort/habitabilité** (isolation acoustique, éléments de communication) **et la sécurité** qui représentent chacun environ 1/3 dépôts.

Dans cette étude, l'INPI a choisi d'étudier la problématique de la **sécurité : la France se place au 4e rang des déposants de brevets dans ce domaine, tant au niveau européen que mondial.**

Les tendances de l'innovation

Les principaux axes de recherche concernent :

- La prévention,
- La correction,
- La protection.

En terme de **prévention**, l'innovation porte principalement sur la maîtrise du véhicule (pneumatiques et systèmes de freinage), l'éclairage, l'affichage des informations et la visibilité. **Le nombre de brevets européens publié dans ce domaine a augmenté de 22% entre 2000 et 2008.**

Les tendances en terme de **correction** portent sur l'assistance du conducteur (freinage, direction, suspension active, maintien de la trajectoire et de la vitesse), et la surveillance des systèmes d'aide à la conduite (assistance, paramétrage, sécurité). **Le nombre de brevets européens publié dans ce domaine a augmenté de 55% entre 2000 et 2008.**

Enfin, pour ce qui concerne la **protection**, l'innovation est axée sur les dispositifs actifs (protection des occupants, ceintures de sécurité, sièges), les dispositifs passifs (structure du véhicule, choc « réparabilité ») et la protection des piétons. La France est le pays le plus actif dans ce domaine de recherche, avec plus de 15 % des brevets internationaux publiés.

Retrouvez l'étude complète sur www.inpi.fr

* Classement 2008, selon le nombre de brevets publiés.



Les Rencontres INPI de l'Innovation

Au-delà de l'aide qu'il apporte aux entreprises pour protéger et valoriser leurs innovations, l'INPI les accompagne en leur donnant accès à des informations synthétiques en terme de veille technologique. C'est ainsi que l'Institut a pris l'initiative de rendre publiques, de façon sectorielle et régulière, des analyses prospectives. Pour cela, l'INPI s'appuie sur les informations contenues dans les demandes de dépôt de brevets avant qu'elles ne soient rendues publiques, exploitant ainsi cette source privilégiée d'informations sur les innovations.

Précédentes études réalisées :

- Du médicament au biomédicament en octobre 2008
- Aéronautique, tendances de l'innovation en décembre 2007
- Les images et les réseaux en juin 2007
- Automobile et environnement en janvier 2007

A propos de l'INPI

Etablissement public sous la tutelle du ministère de l'Economie, de l'industrie et de l'emploi, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

Contacts presse

INPI

Valérie Hochet

☎ 01 53 04 57 22

vhochet@inpi.fr

Ketchum

Déborah Laskart

☎ 01 53 32 56 50

deborah.laskart@ketchum.fr

Ketchum

Jean-Claude Roux

☎ 01 53 32 55 72

jean-claude.roux@ketchum.fr